



Evolution de la politique agricole commune. Introduction

Alexandre Gohin, Herve Guyomard, Didier Aubert

► To cite this version:

Alexandre Gohin, Herve Guyomard, Didier Aubert. Evolution de la politique agricole commune. Introduction. INRA sciences sociales, 2007, 2-3, pp.1-2. hal-02653514

HAL Id: hal-02653514

<https://hal.inrae.fr/hal-02653514>

Submitted on 29 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Evolution de la politique agricole commune

Introduction

Le processus de réforme de la politique agricole commune (PAC) est continu depuis au moins 1992. De manière générale, ce processus se caractérise par la diminution du soutien par les prix et la compensation, aujourd'hui uniquement partielle, des pertes induites de revenu par des aides directes progressivement de plus en plus déconnectées des choix et des niveaux des produits. La réforme de la PAC de juin 2003 a ainsi instauré le découplage de la politique de soutien des revenus agricoles dans l'Union européenne (UE) via la mise en place de droits à paiement unique (DPU) : ces derniers ne sont plus associés à une production spécifique ; à quelques exceptions, l'agriculteur est libre de choisir ce qu'il veut produire ; il peut même décider de ne pas produire, la seule obligation étant de maintenir les terres donnant droit aux paiements dans de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE). Parallèlement, l'accord agricole du cycle de l'Uruguay (AACU) de 1994 a forcé l'UE à diminuer les droits de douane à l'importation de produits agricoles et agroalimentaires sur le sol communautaire ; cet accord a également contribué à façonner les aménagements des instruments de la politique domestique de façon à assurer leur compatibilité avec les engagements internationaux.

Le processus de réforme de la PAC brièvement résumé ci-dessus est loin d'être terminé. Dans cette perspective, de nombreuses voix se font entendre pour exiger que la PAC emprunte une autre route en réservant l'essentiel des soutiens à la protection des ressources naturelles, à l'entretien des paysages et à l'occupation équilibrée et harmonieuse des territoires, à la promotion de pratiques et de techniques de production plus respectueuses de l'environnement et plus économes en intrants, etc. En d'autres termes, de nombreuses voix demandent une réorientation profonde de la PAC sur des objectifs et des mesures visant, de manière générale, à promouvoir une agriculture communautaire plus respectueuse des ressources naturelles et de l'environnement, poursuivant en outre des objectifs d'occupation des territoires. Sur le plan international, l'issue du cycle de Doha est aujourd'hui encore très incertaine ; néanmoins, il ne fait guère de doutes que l'UE doit se préparer à vivre demain dans un régime de protection aux frontières amoindrie et de plus grande volatilité des cours européens. Ces interrogations s'inscrivent en outre dans un contexte "nouveau" marqué par des prix agricoles élevés, dans l'UE comme à l'échelle mondiale, et la perspective qu'ils devraient, au minimum pourraient, rester fermes à moyen terme. Le développement des biocarburants de première génération explique une part de l'augmentation des cours des produits agricoles ; leurs avantages sont néanmoins de plus en plus questionnés et par suite, ce sont les autres déterminants de la hausse des prix agricoles qui devraient permettre à ces derniers de rester fermes demain : la croissance économique mondiale et la demande alimentaire des pays émergents, pour l'alimentation humaine comme pour celle des animaux ; la succession d'accidents climatiques de par le monde qui renvoie à la problématique du réchauffement climatique ; la faiblesse des stocks mondiaux et l'absence d'une stratégie internationale en ce domaine ; la spéculation qui, fait nouveau, touche aujourd'hui les matières premières agricoles ; etc.

Toutes ces interrogations sont au cœur des débats et des réflexions sur le futur de la PAC dont les échéances sont d'ores et déjà établies : à compter de l'automne 2007 dans le cadre du bilan de santé de la PAC qui devrait conduire à des propositions d'aménagement de cette politique au deuxième semestre de l'année 2008 ; à compter de 2009 dans le cadre plus global des perspectives financières de l'UE pour l'après 2013.

Le présent dossier reprend les textes qui ont servi de support aux présentations des chercheurs lors de la journée du 14 juin 2007 organisée par le département Sciences sociales, agriculture et alimentation, espace et environnement (SAE2) de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), sur l'évolution de la PAC. Ce n'est pas la première journée de ce type puisque le département SAE2 avait notamment déjà organisé en 2001 une journée sur l'avenir de la politique laitière de l'UE et en décembre 2003 une journée visant à évaluer les impacts de la réforme de la PAC adoptée six mois plus tôt, en juin 2003. Le besoin d'une telle journée peut être apprécié à l'aune de la participation, aux environs de 400 inscrits d'horizons très divers : ministères, organisations professionnelles agricoles, organisations non gouvernementales, industries agro-alimentaires, chercheurs, enseignants et étudiants, etc.

La journée, conclue par la Présidente directrice générale de l'Inra, Marion Guillou, était organisée en cinq sessions successives. Le présent dossier reprend cet ordre ; il aborde donc, successivement : (i) la question de la compatibilité entre la PAC issue de la réforme de juin 2003 et les négociations agricoles multilatérales dans le cadre du cycle de Doha ; (ii) les conséquences potentielles du développement des biocarburants de première génération dans l'UE ; (iii) les revenus agricoles dans l'UE analysés notamment sous l'angle du poids des aides directes dans leur formation ; (iv) le deuxième pilier de la PAC apprécié à l'aune d'objectifs environnementaux d'une part, d'objectifs territoriaux et de développement rural d'autre part ; et enfin (v) les exploitations laitières communautaires et le futur de la politique laitière de l'UE.

Terminons cette introduction en mentionnant la complémentarité des travaux ici présentés avec ceux menés dans le cadre de l'opération dite "Prospective Agriculture 2013", initiative jointe de l'INRA, du Crédit Agricole et de Groupama. Les résultats de cette prospective sont disponibles librement à l'adresse : http://www.inra.fr/presse/resultats_prospective_2013.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Alexandre Gohin (INRA-SAE2, Rennes)
Hervé Guyomard (INRA-SED, Paris et INRA-SAE2, Rennes)
Didier Aubert (INRA-SAE2, Toulouse)